

N° de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 1ER DÉCEMBRE 2025 À 19H30**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue le 1er décembre 2025 à 19h30, à la salle municipale, sise au 1028, rang de l'Église à Saint-Eugène.

Monsieur le Maire Gilles Beauregard préside l'Assemblée et les conseillers suivants sont présents:

Siège #1	Bruno Simard
Siège #2	Catherine Daudelin
Siège #3	Marie-Josée Déry
Siège #4	Albert Lacroix
Siège #5	Louiselle Trottier
Siège #6	Norman Heppell

Tous formants quorum.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est 19h33, Gilles Beauregard déclare l'assemblée ouverte.

131-25

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Bruno Simard, appuyé par Norman Heppell et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'item varia ouvert.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal du 10 novembre 2025

4. DÉPÔT DES RAPPORTS ET ADOPTION DES COMPTES

4.1 Dépôt et adoption des comptes

4.2 rapport de novembre 2025

4.3 Dépôts des intérêts pécuniers

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Calendrier des réunions 2026

5.2 Modification des comités

5.3 Attribution du contrat pour l'accompagnement en restructuration organisationnelle – Suite à l'audit des postes

5.4 Autorisation d'engager une ressource externe administrative

5.5 Embauche au poste de conciergerie

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 1ER DÉCEMBRE 2025 À 19H30**

6.1 Achat d'équipement pompier

7. TRANSPORT

7.1 Résolution pour effectuer une reddition de compte pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour le montant de 122 908 \$ pour l'année 2025;

7.2 Achat de pneu d'hiver pour le camion de voirie

7.3 Achat de plaquettes d'identification des numéros civiques et autre signalisation

7.4 Embauche d'un ingénieur pour la préparation des plans et devis relatifs à l'asphaltage de la route de Érables

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 Ponceau problématique sur Brodeur

9. SANTÉ ET BIEN ÊTRE

9.1 Appui aux Journées de la persévérance scolaire 2026

10. URBANISME

10.1 Nomination - renouvellement des membres du CCU

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Aucun

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. CORRESPONDANCE

14. VARIA

14.1 Aucun

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

132-25

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 NOVEMBRE 2025

Il est proposé par Albert Lacroix, appuyé par Marie-Josée Déry et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 10 novembre 2025 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

ADOPTÉ

4. DÉPÔT DES RAPPORTS ET ADOPTION DES COMPTES

133-25

4.1 DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par Albert Lacroix, appuyé par Marie-Josée Déry et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les comptes courants à payer figurant sur les listes en annexe et d'en autoriser le paiement.

Novembre 2025

Facture incompressibles acquittées; Factures déjà approuvées par résolutions et Remboursement de taxes et autres	86 581.95 \$
Liste des factures à approuver	6 070.67 \$
Salaires	22 634.55\$



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 1ER DÉCEMBRE 2025 À 19H30**

ADOPTÉ

4.2 RAPPORT DE NOVEMBRE 2025

Les rapports suivants ont été déposé à la table du conseil :

Rapports des Pompiers :	6 sorties	3 411.13 \$
	Travaux	287.08 \$
	Pratique	898.86 \$
	Réunion officier	0 \$
	Formation	1 948.10 \$
Rapports des Premiers Répondants :	1 sorties	177,60 \$

sont déposés et classés au mérite.

4.3 DÉPÔTS DES INTÉRÊTS PÉCUNIERS

Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil sont déposé.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

134-25

5.1 CALENDRIER DES RÉUNIONS 2026

Considérant que l'art 148 du code municipal prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année;

Considérant que le calendrier ci-après soit adopté pour les séances régulières de 2026 et débuterons à 19h30

Il est proposé par Louiselle Trottier

Il est appuyé par Marie-Josée Déry

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le calendrier des séances ordinaires suivants :

Mois	Date
Janvier	12
Février	2
Mars	9
Avril	7
Mai	4
Juin	1
Juillet	6
Août	3
Septembre	8
Octobre	5
Novembre	2
Décembre	7

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la Directrice générale / greffière-trésorière conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉ

135-25

5.2 MODIFICATION DES COMITÉS

CONSIDÉRANT QUE des élections générales municipales ont eu lieu, entraînant la formation d'un nouveau conseil municipal de Saint-Eugène;

CONSIDÉRANT QUE la composition des comités municipaux doit être revue afin de refléter la nouvelle représentation des membres du conseil;



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 1ER DÉCEMBRE 2025 À 19H30**

CONSIDÉRANT QUE la participation efficace des élus (es) aux différents comités constitue un élément important pour assurer une saine gestion municipale;

Il est proposé par Bruno Simard, appuyé par Catherine Daudelin et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la nouvelle répartition des comités se fait comme suit:

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

- Marie-Josée Déry
- Norman Heppell

Comité des services d'urgences, le comité est en charge des pompiers, des premiers répondants et des mesures d'urgences :

- Louiselle Trottier, présidente
- Bruno Simard
- Catherine Daudelin

Comité d'infrastructure, le comité est en charge de la voirie, des bâtiments et du projet de réseau d'égout :

- Albert Lacroix, président
- Marie-Josée Déry
- Bruno Simard

Comité du personnel :

- Catherine Daudelin, présidente
- Bruno Simard
- Albert Lacroix

Comité des loisirs, le comité est en charge des loisirs, du souper des bénévoles, du comité d'accueil :

- Marie-Josée Déry, présidente
- Catherine Daudelin
- Louiselle Trottier

Comité du budget et des finances :

- Albert Lacroix, président
- Marie-Josée Déry
- Louiselle Trottier

Comité de la bibliothèque :

- Louiselle Trottier, présidente
- Norman Heppell

ADOPTÉ

136-25

5.3 ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR L'ACCOMPAGNEMENT EN RESTRUCTURATION ORGANISATIONNELLE – SUITE À L'AUDIT DES POSTES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Eugène a procédé à un audit des postes à l'automne 2025 afin d'analyser sa structure organisationnelle et d'identifier les besoins d'amélioration;

CONSIDÉRANT QUE les conclusions de cet audit ont mis en évidence la nécessité d'apporter des changements importants au sein de l'organisation municipale afin d'optimiser l'efficacité et l'efficience des services;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Eugène souhaite s'entourer d'une expertise externe pour assurer la réussite de la démarche de restructuration et d'accompagnement du personnel dans ce processus de changement;

CONSIDÉRANT QUE la firme Complexe a démontré sa capacité à accompagner ce type de démarches et qu'elle a été sélectionnée conformément à la politique de gestion contractuelle de la municipalité;



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 1ER DÉCEMBRE 2025 À 19H30**

Il est proposé par Catherine Daudelin, appuyé par Marie-Josée Déry et résolu à l'unanimité des conseillers
QUE la Municipalité de Saint-Eugène attribue à la firme Complexe le mandat d'accompagnement pour la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit des postes et la restructuration organisationnelle qui en découle;

QUE ce mandat inclut l'accompagnement dans la planification, l'implantation et le suivi des changements organisationnels, en collaboration avec l'administration municipale;

QUE le contrat soit accordé selon les termes et conditions convenus, pour un montant de 28 875\$ plus taxes et en respect de la politique de gestion contractuelle de la municipalité;

QUE le montant du contrat n'ayant pas été prévu au budget soit pris à même le fonds général.

ADOPTÉ

137-25

5.4 AUTORISATION D'ENGAGER UNE RESSOURCE EXTERNE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Eugène a récemment procédé à un audit des postes afin d'optimiser la structure organisationnelle et d'accroître l'efficacité administrative;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé un mandat à la firme Complexe pour accompagner la direction générale dans le processus de restructuration organisationnelle;

CONSIDÉRANT QUE l'accompagnement de la firme Complexe occasionnera une charge de travail supplémentaire importante pour la directrice générale, particulièrement en ce qui a trait à la coordination et à la mise en œuvre des recommandations découlant de l'audit;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale devra dégager du temps afin de s'investir adéquatement dans ledit processus de restructuration;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, à titre exceptionnel et temporaire, de recourir à une ressource externe pour soutenir la directrice générale et assumer une portion de l'administration courante de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'aucun budget spécifique n'avait été prévu à cette fin lors de l'adoption du budget annuel et que cette dépense devra être imputée au fonds général;

Il est proposé par Bruno Simard, appuyé par Catherine Daudelin et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la directrice générale soit autorisée à retenir les services d'une firme ou d'une ressource externe afin de l'appuyer dans la gestion courante de la municipalité pour toute la durée requise par la démarche de restructuration organisationnelle, selon ses besoins;

QUE la dépense afférente soit imputée au fonds général de la municipalité;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉ

5.5 EMBAUCHE AU POSTE DE CONCIERGERIE

Catherine Daudelin, présidente du comité RH, mentionne que le point est remis à une réunion ultérieure à cause du processus de restructuration organisationnel qui vient d'être entamé.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE

138-25

6.1 ACHAT D'ÉQUIPEMENT POMPIER

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des membres du service incendie constitue une priorité pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE certains équipements de sécurité doivent être acquis en urgence afin d'assurer la protection adéquate des pompiers lors de leurs interventions;



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 1ER DÉCEMBRE 2025 À 19H30**

CONSIDÉRANT QUE la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) exige que les municipalités s'assurent que leurs employés disposent de l'équipement de protection individuelle conforme aux normes en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le budget annuel alloué à l'achat d'équipement pour le service incendie a déjà été entièrement utilisé pour l'exercice en cours;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de l'équipement suivant est requise afin de satisfaire aux exigences réglementaires et assurer la santé et la sécurité des pompiers :

- 1 botte de caoutchouc NFPA et CSA, noire et jaune, taille 11.0 (VW90-11.0) – 162,00\$;
- 1 botte de caoutchouc NFPA et CSA, noire et jaune, taille 13.0 (VW90-13.0) – 162,00\$;
- 1 casque Dräger HPS SafeGuard (3701504) – 685,00\$;
- 2 lampes Survivor X (90952) – 428,40\$ (total);

CONSIDÉRANT QUE le coût total pour ces équipements s'élève à 1 437,40\$ CAD, pour un montant final de 1 652,65\$ CAD après taxes;

Il est proposé par Albert Lacroix, appuyé par Marie-Josée Déry et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal autorise l'achat desdits équipements de sécurité pour les pompiers, tel que détaillé ci-haut, pour un montant total de 1 652,65\$ taxes incluses, et ce, même si la dépense excède le budget initialement prévu pour cette catégorie, afin de respecter les normes applicables ainsi que les exigences de la CNESST;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire approprié et, le cas échéant, que tout dépassement soit assumé par le fonds général de la municipalité;

ADOPTÉ

7. TRANSPORT

139-25

7.1 RÉSOLUTION POUR EFFECTUER UNE REDDITION DE COMPTE POUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL POUR LE MONTANT DE 122 908 \$ POUR L'ANNÉE 2025;

- Dossier : KYG84477
- Volet Entretien

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 122 908 \$ \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Louiselle Trottier, appuyé par Norman Heppell, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ

140-25

7.2 ACHAT DE PNEU D'HIVER POUR LE CAMION DE VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE le camion de voirie de la municipalité est muni de pneus très usés;

CONSIDÉRANT QUE l'état des pneus représente un risque accru de dérapage, compromettant ainsi la sécurité des employés et des usagers de la route;



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 1ER DÉCEMBRE 2025 À 19H30**

CONSIDÉRANT QUE le remplacement rapide des pneus est nécessaire afin d'assurer la sécurité et la continuité des opérations de voirie durant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE le budget dédié à l'entretien du camion de voirie pour l'exercice en cours est déjà épuisé;
CONSIDÉRANT L'URGENCE d'assurer la sécurité et la poursuite des opérations municipales essentielles;

Il est proposé par Albert Lacroix, appuyé par Catherine Daudelin et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil autorise l'achat et l'installation de pneus adaptés à un véhicule lourd pour le camion de voirie municipal, malgré l'absence de crédit budgétaire au poste d'entretien de véhicule dans la section voirie, pour un montant maximal de 3 900\$.

ADOPTÉ

141-25

7.3 ACHAT DE PLAQUETTES D'IDENTIFICATION DES NUMÉROS CIVIQUES ET AUTRE SIGNALISATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Eugène souhaite améliorer l'identification des propriétés sur son territoire, notamment pour faciliter l'intervention des services d'urgence et améliorer la sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de plaquettes d'identification des numéros civiques est reconnue comme une mesure bénéfique pour l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise l'ensemble du territoire municipal à l'exception du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une subvention du Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond pour financer une portion des coûts liés à l'achat des plaquettes d'identification;

CONSIDÉRANT QUE, lors de cette commande, il est également nécessaire de procéder à l'acquisition de panneaux de signalisation manquants identifiés comme urgents, et ce, malgré le dépassement du poste budgétaire prévu à cette fin pour l'exercice financier 2025;

CONSIDÉRANT QUE pour les plaquettes d'identification des numéros civiques, une taxation spéciale sera imposée aux contribuables concernés afin d'acquitter la différence des coûts nets après application de la subvention accordée par la MRC;

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Bruno Simard et résolu à l'unanimité des conseillers
QUE la municipalité procède à l'achat de plaquettes d'identification des numéros civiques pour toutes les propriétés situées sur le territoire municipal, à l'exception du périmètre urbain;

QUE la municipalité procède également à la commande de panneaux de signalisation manquants jugés urgents, et ce, même si le budget initialement alloué pour l'année 2025 est dépassé;

QU'une taxation spéciale soit imposée aux contribuables concernés par l'installation des plaquettes d'identification civique, cette taxe correspondant à la différence entre le coût total du projet et la portion subventionnée par le Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond;

QUE la direction générale soit autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉ

7.4 EMBAUCHE D'UN INGÉNIEUR POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS RELATIFS À L'ASPHALTAGE DE LA ROUTE DES ÉRABLES

La soumission reçue ne répondait pas exactement au besoin actuel du conseil, le projet d'embauche d'un ingénieur pour des plans et devis est donc remis à une autre séance.



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 1ER DÉCEMBRE 2025 À 19H30**

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 PONCEAU PROBLÉMATIQUE SUR BRODEUR

Le problème est en parti résorber, donc les travaux ne sont plus urgent et peuvent attendre au printemps prochain.

9. SANTÉ ET BIEN ÊTRE

142-25

9.1 APPUI AUX JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2026

CONSIDÉRANT QUE l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif, ainsi qu'un levier essentiel pour une société inclusive et prospère ;

CONSIDÉRANT QUE la persévérence scolaire constitue un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances, promouvoir le plein potentiel des individus et renforcer la cohésion sociale ;

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation à l'importance de la persévérence scolaire contribue à mobiliser tous les membres de la communauté, en nourrissant un sentiment de responsabilité collective envers la réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE chaque acteur de la communauté – parents, éducateurs, employeurs, élus et citoyens – peut agir pour encourager les jeunes et les adultes en formation à persévirer dans leur parcours éducatif ;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative favorise non seulement l'épanouissement personnel, mais aussi le développement durable et la prospérité économique de notre région ;

CONSIDÉRANT QUE la création de liens significatifs avec les jeunes, notamment en valorisant leurs aspirations professionnelles, contribue à donner du sens à leur engagement scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre-du-Québec a besoin d'une relève compétente et qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique et répondre aux défis de demain ;

CONSIDÉRANT QUE la mobilisation en faveur de la persévérence scolaire constitue un investissement dans le capital humain de la région, en renforçant les bases d'un avenir durable ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec organise chaque année, en février, une édition régionale des Journées de la persévérence scolaire pour valoriser les efforts des étudiants et mobiliser la collectivité ;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative offre une occasion unique pour tous de poser des gestes concrets d'encouragement, témoignant ainsi de notre engagement envers les jeunes et les adultes en formation ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec a su rassembler les acteurs de la communauté autour d'une vision commune : soutenir le développement du plein potentiel des jeunes et des adultes en formation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Catherine Daudelin, appuyé par Bruno Simard et résolu à l'unanimité des conseillers de déclarer que la municipalité de Saint-Eugène appuie les Journées de la persévérence scolaire 2026 par cette résolution.

QUE lors des Journées de la persévérence scolaire du 16 au 20 février 2026, nous nous engageons aussi à :

- porter fièrement le ruban de la persévérence scolaire
- participer au jeudi PerséVert
- hisser le drapeau des JPS
- participer au mouvement régional d'encouragement Tope là !
- donner des certificats cadeaux à des élèves de l'école primaire Saint-Eugène, sélectionné par leur professeur, pour leur persévérence

ADOPTÉ



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 1ER DÉCEMBRE 2025 À 19H30**

10. URBANISME

143-25

10.1 NOMINATION - RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CCU

Considérant que selon le règlement du comité consultatif d'urbanisme (CCU) # 516, articles 2.2, 2.3 et 2.4, le conseil doit renouveler le mandat des membres du CCU;

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Norman Heppell

et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le mandat des membres suivants pour la période du 1^{er} janvier 1er janvier 2026 au 31 décembre 31 décembre 2027 :

- Marie-Josée Déry
- Roland Charbonneau
- Linda Deschand

ADOPTÉ**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à la période de questions, diverses questions sont adressées au conseil.

13. CORRESPONDANCE

Diverses correspondances sont lues au conseil et classées au mérite.

14. VARIA

144-25

14.1 ACCOTEMENT DU RANG BRODEUR

CONSIDÉRANT QU'un camion a brisé une portion de l'accotement sur la rang Brodeur rendant ce dernier dangereux et très effrable;

Il est proposé par Bruno Simard, appuyé par Marie-Josée Déry et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un renforcement d'accotement avec de la pierre et de louer un trailler domper au besoin pour un montant maximal de 500\$ à fin de faire les travaux d'urgence.

ADOPTÉ**14.2 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT #544 DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS.**

Un avis de motion est déposé par Albert Lacroix afin de modifier le règlement #544 de délégations de pouvoirs.

145-25

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Bruno Simard et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée. Il est 20h10.

Je, Gilles Beauregard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de véto. »

Gilles Beauregard
Maire

Marie-Eve Cholette
Directrice générale / greffière-trésorière